

# L'Amicale des Personnels de la Ville et de la Communauté Urbaine de Strasbourg

---

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2014**

### Membres présents :

FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUERBER Sandrine, GUTH Lucien, HOFFART Cornélia, HUBER André, JACQUOT Marcel, KIMM Pierre, KREBS Didier, KUNTZMANN Pierre, MAECHLING Marie-Ange, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, PHILLIPPS Myriam, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIFFERMANN Roland et SOMMER Jean-Bernard.  
Mme Corinne CLEMENS, représentante de l'Administration.

### Membres excusés :

BATH Pierre, BAUM Robert, DECHRISTE Michel, GOEPFERT Emilienne, HAUSS Marie-Christine, HENCK André, KOPP Catherine, LAPP Pascal, OPPERMANN Bertrand, PARRE Thiebault, SCHUHMACHER Eric, SIRY Sylvain, WENDLING Michèle, ZILLI Sonia et le membre de droit du syndicat SPT-67.

### Membres absents :

BOUDET Dominique, STREICHER Philippe.

### Procurations :

M. BAUM Robert donne procuration de vote à Mme MARZOLF Suzanne.  
Mme HAUSS Marie-Christine donne procuration de vote à Mme MARTINEZ Valérie.  
Mme KOPP Catherine donne procuration de vote à Mme PHILLIPPS Myriam.  
M. LAPP Pascal donne procuration de vote à M. KREBS Didier.  
Mme ZILLI Sonia donne procuration de vote à M. JACQUOT Marcel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance du Conseil d'administration du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 14h40.

Le Président souhaite débiter en traitant 2 points non inscrits à l'ordre du jour.

Le premier point concerne la **CONVENTION FINANCIERE 2015**.

Suite au report du débat d'orientation budgétaire en janvier et du vote du budget de la CUS en février 2015, le Président s'interroge sur le versement des subventions de l'Administration, le principal souci étant la commande des chèques-vacances.

Mme Corinne CLEMENS confirme qu'il ne peut y avoir de convention financière avant le vote du budget. Elle a parlé du problème de la commande des chèques-vacances avec M. Francis CORPART. Les fonds devraient pouvoir être débloqués au fur et à mesure de la nécessité des commandes, sachant que la plus importante est celle du mois de janvier.

Il est convenu que le Président et Mme Corinne CLEMENS feront chacun de leur côté un chiffrage des besoins incluant le mois de mars. Seront concernés les agents ayant payés leur épargne-vacances en 1 fois entre septembre et février et ceux qui ont démarré le paiement en 5 mensualités en septembre et octobre. En voyant large par rapport aux saisies déjà effectuées et par rapport aux chiffres de l'an dernier, Mme CLEMENS arrive à peu près à 800.000 €. Elle vérifiera ce montant et se renseignera auprès de la comptabilité de la DRH pour les modalités de versement.

Le second point abordé concerne la **MISE A DISPOSITION DES AGENTS**.

En 2014 les mises à disposition ont été demandées par semestre. Cette expérience s'étant avérée positive pour la gestion des plannings, elle sera reconduite en 2015 si la DRH en est d'accord. Le Président a préparé un tableau de prévisions (distribué aux membres présents), basé sur les chiffres de l'an dernier, à savoir :

Dominique BOUDET : 28h

Michel DECHRISTE : 21h

Marc FOURBOUL : 10h30

Sandrine GUERBER : 17h30

Marie-Christine HAUSS : 10h30

Cornélia HOFFART : 3h30

Pierre KIMM : 35h

Pierre KUNTZMANN : 35 h

Philippe MARCHAL : 31h30

Valérie MARTINEZ : 10h30

Bertrand OPPERMANN : 31h30

Thiebault PARRE : 7h

Myriam PHILLIPPS : 7h

Eric SCHUHMACHER : 28h

Sylvain SIRY : 28h

Philippe STREICHER : 28h

Michèle WENDLING : 66h30 (quota important en raison de la masse des travaux budgétaires et notamment des bilans à établir en début d'année)

Sonia ZILLI : 10h30

La demande devra bien évidemment être validée par la Commission administrative paritaire, mais constitue une base pour assurer la continuité du travail des commissions et organiser les réunions qui sont prévues dès janvier.

Mme Corinne CLEMENS demande si des modifications dans le fonctionnement de l'Amicale sont prévues après les élections professionnelles.

Le Président répond que le groupe de travail chargé de la modification des statuts et de la mise en place d'un règlement intérieur, étudiera la question début 2015.

Ensuite le Président poursuit avec les points mentionnés à l'ordre du jour.

↳ **1<sup>ER</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 SEPTEMBRE 2014**

M. Pierre KUNTZMANN demande la rectification d'une faute de frappe en page 5 où il est écrit systyme au lieu de système.

Aucune autre observation n'est formulée. L'approbation du procès-verbal est mise aux voix.

Le procès-verbal est **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS**.

↳ **2<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AUGMENTATION DE LA COTISATION GARANTIE OBSEQUES COLLECTIVE**

La parole est à Didier KREBS qui annonce que la cotisation de la garantie obsèques collective augmente de 8% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Une projection à partir des chiffres de 2014 sur la base d'un nombre identique d'adhérents fait apparaître que cela représente 8.192 €/an.

M. KREBS informe que la dernière augmentation remonte à avril 2003. Il rappelle que le capital versé en cas de décès se monte à 762,24 € (montant correspondant au moment de la conversion du franc en euro à un capital de 5.000 € et inchangé depuis).

La garantie obsèques individuelle reste inchangée pour le moment et pourrait être épargnée par cette augmentation si dans un délai d'1 an l'Amicale réussit à relever le nombre d'adhérents. Pour inciter les agents à s'inscrire à cette garantie, un article d'une demi-page paraîtra dans le journal de l'Amicale du mois de décembre.

Le Président fait remarquer que l'augmentation n'est pas prévue dans le budget. Il faudra faire le point avec la Trésorière et l'intégrer dans le budget prévisionnel de l'année prochaine.

↳ **3<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OFFRES LINEAIRE ETE 2015**

La parole est à M. Didier KREBS.

Au vu de la diminution des demandes en 2014, l'offre des linéaires pour 2015 a été légèrement réduite. La dépense se monte à environ 88.200 €. 110.000 € étaient prévus au budget.

Le choix s'est porté sur :

- 2 appartements à VASTO en ITALIE
- 1 mobil-home à VIAS
- 1 mobil-home à QUIBERON
- 1 mobil-home à PORTO VECCHIO en CORSE
- 1 mobil-home à SAINT MALO
- 1 mobil-home sur la presqu'île de GIENS
- 1 mobil-home à BARCARES

- 1 mobil-home à TOREILLES
- 1 mobil-home à SAINT AYGULF
- 1 mobil-home à OLONNE SUR MER
- 1 mobil-home à MESSANGES.

La validation du choix des linéaires pour l'été 2015 est soumise aux voix : **APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

Le Président remercie M. Didier KREBS pour le travail réalisé.

↳ **4<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : REMPLACEMENT DES 3 MOBIL-HOMES DE VALRAS**

Le remplacement des 3 mobil-homes sur le camping à VALRAS a été validé précédemment par le Conseil d'administration.

Le modèle retenu se compose de 3 chambres et d'une terrasse intégrée. L'un des emplacements a été changé parce qu'il ne pouvait pas accueillir ce type de mobil-home.

Le coût de l'opération est de 86.000 €, kits d'équipement inclus et reprises déduites.

Le Président soumet le remplacement des 3 mobil-homes de VALRAS par 3 nouveaux modèles au vote : **APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

↳ **5<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : GROUPE DE TRAVAIL « STATUT ET REGLEMENT INTERIEUR »**

Le Président donne l'état d'avancement des travaux de la commission. Celle-ci s'est réunie le 5 novembre 2014.

Dans le cadre de l'étude de la commission Logements un point sur les assurances a été fait. Depuis des années l'Amicale souscrit une assurance responsabilité civile habitation pour les occupants, qui n'ont ainsi pas besoin de souscrire une assurance pour le logement mis à leur disposition. Ceci explique pourquoi le logement doit impérativement être occupé par un membre de l'Amicale.

Une ébauche du futur règlement concernant les logements de vacances a été élaborée.

Dans un deuxième temps il était prévu d'aborder les commissions Etang de pêche et Loisirs. M. Michel DECHRISTE, responsable de ces 2 commissions, n'ayant pu se rendre disponible, cela a été reporté à l'année prochaine.

↳ **6<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : VOYAGES 2015**

La Parole est à M. Pierre KUNTZMANN qui rappelle que pour 2015 un séjour balnéaire en SICILE (juin et septembre) et un circuit en NAMIBIE (septembre) avaient été retenus.

Pour la SICILE le départ de septembre a dû être annulé, le nombre d'inscrits étant insuffisant pour constituer un groupe. Les participants ont eu la possibilité de se reporter sur le départ de juin qui a pu être maintenu de justesse. Malgré un prix attractif, ce séjour n'a pas suscité l'intérêt escompté.

Seule une quinzaine de personnes se sont inscrites au circuit en NAMIBIE qui, par conséquent, a aussi été annulé. Au moment du choix, la NAMIBIE était une destination très prisée et sûre. Il est fort probable que l'origine du manque d'intérêt soit la crainte du virus d'Ebola qui, dans l'esprit des gens, est souvent associé à l'ensemble du continent africain.

Face à cet échec, M. KUNTZMANN a contacté les membres de la commission voyages pour leur proposer de choisir une nouvelle destination pour le mois de juin 2015. Il a rapidement rédigé un cahier de charges en vue de consulter une liste de prestataires pour un circuit en Scandinavie et dans les ports hanséatiques de l'Allemagne du nord. Cette destination devrait écarter les appréhensions liées à l'actualité, comme l'épidémie d'Ebola ou la proximité de pays à risques. La commission se réunira le 8 décembre pour faire un choix.

Quelques réflexions générales sur les tarifs, la conjoncture actuelle, les délais d'inscriptions et les destinations sont échangées.

Le Président relève tout de même que si l'Amicale, avec 8.200 membres, est dans l'impossibilité de constituer un groupe de 40 personnes pour un voyage, il faudra faire un bilan plus approfondi de la question.

#### ↳ **7<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DES FETES DE NOËL 2014**

La parole est donnée à M. Lucien GUTH.

Le planning de répartition des tâches pour la fête de Noël des retraités a été transmis aux intéressés. Les repas pour les 3 jours sont commandés. Les décorations de Noël ont été transférées au centre culturel.

Demain, 2 décembre, les colis seront livrés au Centre Culturel Marcel Marceau ainsi qu'au centre administratif.

Lors du dernier banquet des médaillés au centre culturel les convives ont été incommodés par des mauvaises odeurs qui remontaient des toilettes. D'autre part il y a eu un problème au niveau de l'éclairage de la scène. M. Lucien GUTH s'assurera que tout est rentré dans l'ordre.

Les travaux de préparation de la fête de Noël des enfants sont également bien engagés. Le planning pour la journée au Palais de la Musique et des Congrès est établi. 10 heures de récupération sont prévus pour les actifs. Les jouets ont été contrôlés sur les palettes. Cette année ils seront présentés dans des sacs avec décor de Noël, plus faciles à emporter.

Les cadeaux non retirés le jour de la fête seront distribués au centre administratif du mardi 16 au jeudi 18 décembre de 9h à 17h et le vendredi 19 décembre de 9h à midi.

Un appel est lancé pour des volontaires qui participeront le soir du 13 décembre au retour du matériel et des cadeaux du PMC vers le centre administratif. MM. Philippe MARCHAL, Marc FOURBOUL, Roland SIFFERMANN, Lucien GUTH et le Président sont notés pour cette tâche.

Le Président et le responsable de la commission restent à disposition pour toute question qui pourrait encore se poser. Les personnes qui ont un empêchement sont priées de prévenir dès que possible.

#### ↳ **8<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : CARTE NO LIMIT**

Le Président informe qu'il a eu une offre pour la distribution à tous les adhérents de l'Amicale d'une carte No Limit donnant droit toute l'année à des réductions chez leurs partenaires. L'offre proposée est gratuite et sans engagement pendant 3 ans.

M. Pierre KIMM était chargé de faire des investigations quant à la carte No Limit. Par manque de temps il n'a pas encore pu s'en occuper, mais tâchera d'avoir les informations assez rapidement.

Le point est reporté au Conseil d'administration du mois de janvier.

#### ↳ **9<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SITUATION CHORALE**

M. Maurice BOESCH ayant dû abandonner la direction de la chorale pour des raisons de santé, un appel avait été lancé dans le journal de l'Amicale du mois de février 2014 pour trouver un nouveau chef de chœur.

Suite à cet appel à candidature, un volontaire, stagiaire à la CUS à ce moment-là, s'était présenté. Il a animé la chorale à partir du mois de juin à la satisfaction de tous. Le fruit de son travail pourra d'ailleurs être apprécié lors de la fête de Noël des retraités où la chorale se produira. Les répétitions ont repris au mois de septembre sous la direction de ce chef de chœur bénévole, mais, étant donné qu'il a repris ses études, son emploi du temps ne lui permettra pas de continuer à assurer cette animation au-delà de la fin de l'année.

L'actuel chef de chœur a donné les coordonnées du Président de l'Amicale à un musicien titulaire du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant (DUMI) qui dirige déjà des chorales d'adultes et d'enfants et qui intervient au Centre culturel Marcel Marceau. Ce dernier a pris contact avec le Président pour lui proposer ses services. Il serait disponible les mercredis à 19h et les vendredis à partir de 17h30 pour un tarif de 50 € de l'heure.

Le coût annuel d'un intervenant rémunéré est estimé à environ 3.000 € pour les répétitions.

Après discussion, ni le recrutement d'un chef de chœur professionnel, ni la suggestion de faire paraître une annonce dans les DNA pour trouver un bénévole ne sont retenus.

Le Conseil d'administration décide de publier à nouveau un appel à candidature dans le journal de l'Amicale du mois de décembre.

#### ↳ **10<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : OFFRE ANCV 18-25 ANS**

L'ANCV lance un programme d'aide aux vacances dédié aux jeunes de 18 à 25 ans résidant en France, dans le but de leur permettre de partir en vacances et de favoriser le renforcement de leur autonomie.

Tout partant devra justifier son âge en fournissant une copie de pièce d'identité. En complément des prix attractifs proposés, l'ANCV donne un coup de pouce financier aux jeunes en contrat d'apprentissage, en contrat de formation en alternance, en contrat aidé, en emploi d'avenir, en contrat de génération, en exercice du service civique, aux étudiants boursiers et aux jeunes qui ont un revenu fiscal de référence inférieur à 17.280 €/an pour 1 part fiscale. L'aide est individuelle, elle correspond à 50% du prix du séjour et son montant est plafonné à 150 € maximum par personne. Chaque partant conservera 50 € minimum à sa charge.

Beaucoup de membres de l'Amicale ont des enfants dans cette fourchette d'âge. Il serait donc intéressant de leur faire connaître l'existence et les conditions de cette offre. L'Amicale n'aura pas à intervenir par ailleurs.

Le Président soumet l'accord pour publier l'information dans le journal de l'Amicale au vote :  
cet **ACCORD EST DONNE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.**

## ↳ 11<sup>EME</sup> POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

### REMBOURSEMENT PRET SOCIAL

Le Président présente le dossier d'un agent qui a bénéficié d'un prêt social et qui a quitté la collectivité avant d'avoir remboursé sa dette.

La personne avait obtenu un prêt de 951,30 € en janvier 2013, remboursable sur 18 mois à raison de 52,85 € de février 2013 à juillet 2014. Elle a quitté la CUS le 30 novembre 2013 et ne paie plus ses mensualités depuis cette date. Au total 10 mensualités ont été remboursées, soit 528,50 €. 8 mensualités, soit 422,80 € restaient à payer. 231 € supplémentaires ont pu être récupérés sur la prime de Noël partielle qui a été versée cette année. Au final, la personne reste encore redevable de la somme de 191,80 €.

L'adresse actuelle de cet agent parti en disponibilité n'est connue ni par l'Amicale ni par l'Administration. Le montant dû ne justifie pas l'engagement de frais d'huissier. Si l'agent devait réintégrer la CUS la dette pourra être récupérée à ce moment-là.

S'agissant d'une simple information, il n'y a pas de décision à prendre sur ce point.

### DESISTEMENT LOGEMENT DE VACANCES

A titre d'information, le Président présente un dossier relatif à un préjudice financier subi par l'Amicale en raison d'un logement resté vacant suite à la défection de la personne qui l'avait réservé. Il s'agit d'un séjour dans un mobil-home linéaire à QUIBERON pour un montant de 810 €.

La personne ne s'est pas présentée pour chercher les clés et n'a pas réglé la location. Contactée, elle avait accepté par écrit de s'acquitter de ce montant par le versement de mensualités. Malheureusement aucun paiement n'est intervenu. Un courrier recommandé lui a été envoyé à sa nouvelle adresse. Suite à cela elle a proposé de payer lorsqu'elle aurait sa prime de Noël. Reste à voir si elle honorera cet engagement.

Le Président observe que l'Amicale est assez démunie face à une telle situation. Le statut actuel prévoit uniquement la radiation d'un membre s'il a porté un grave préjudice à l'Amicale. D'où la nécessité de prévoir dans le cadre de la modification du statut et surtout dans le règlement intérieur une protection permettant d'éviter ce genre de dommages financiers.

## **AGENDA 2015**

Tous les membres actifs ont eu leur agenda par envoi en courrier interne. La distribution pour les retraités se fera durant les 3 jours de fête de Noël lors de la remise des colis, puis pendant la semaine de distribution des colis au centre administratif.

Le Président n'ayant pas été informé à temps de la modification des numéros de téléphone de l'Amicale au centre administratif, les anciens numéros ont encore été publiés dans l'agenda. Ceux-ci resteront toutefois encore valables en parallèle durant quelques mois.

## **TNS**

Dans le cadre du partenariat avec le TNS une visite du théâtre était proposée dans la limite de 25 places. Le samedi 29 novembre, 25 personnes ont ainsi découvert les coulisses, la régie, les ateliers etc. Le 30 novembre, 17 personnes ont assisté au spectacle Lancelot du lac. Le TNS propose de renouveler une telle opération durant la saison 2014-2015.

## **SECTION SKI**

Le Président informe qu'une réunion de la section ski est prévue le 16 décembre prochain à 9h30. Une campagne d'information sera organisée sur 2 jours à l'entrée du restaurant d'entreprise, dans le but de trouver de nouvelles personnes intéressées par les sorties.

## **CALENDRIER 2015**

M. Michel DECHRISTE, responsable des commissions Loisirs et Etang de pêche devait communiquer les dates des manifestations qui auront lieu à l'étang de pêche. En son absence, Mme Arlette FOLKMANN indique qu'un concours de pétanque aura lieu les premiers samedis des mois de juin et septembre, le concours de pêche à la truite aura lieu mi-juin et la pêche aux brochets fin novembre.

Dès que le Président aura connaissance de toutes les dates il transmettra le calendrier complet des manifestations de l'Amicale à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

Les comptes-rendus des réunions des commissions Thé dansant, Banquet des médaillés et Activités retraités ont été transmis aux membres du Conseil d'administration.

A la fin du compte-rendu de la commission Activités retraités du 9 octobre 2014 il est signalé en point divers :

*« Avant de procéder au choix du colis et après l'annonce du Président de l'Amicale que les membres hors Conseil d'Administration n'ont pas droit de vote pour le choix du colis, le membre coopté Lucien GUTH (père) proteste de ce non-sens. Il pose la question si la présence de ces membres sert exclusivement de bouche-trou à l'activité de la commission. A la suite de cela 3 membres cooptés quittent la réunion en signe de protestation. »*

Le Président, mis personnellement en cause, tient à faire une mise au point au sujet du droit de vote des membres hors conseil.



Il précise tout d'abord que les 3 membres en question sont M. Lucien GUTH père, M. Jean-Jacques OBERHAUSSER et Mme Béatrice WERNER. Le compte-rendu est signé par M. Lucien GUTH fils, responsable de commission et par Mme Béatrice WERNER, secrétaire de séance. MM. OBERHAUSSER, GUTH fils et Mme WERNER étaient administrateurs de l'Amicale le 6 octobre 2003 quand le Conseil d'administration de l'Amicale a pris la décision, soumise au vote et approuvée à l'unanimité, que les membres hors conseil n'ont pas voix délibérative.

Le Président fait savoir qu'il n'accepte pas cette mise en cause qui est injustifiée puisqu'il ne fait qu'appliquer la réglementation votée par le Conseil d'administration. Il admet d'autant moins cette critique qu'elle émane de ceux-là même qui ont voté la mesure alors que lui-même ne siégeait pas encore.

Il souhaite un minimum de cohérence de la part des administrateurs et rappelle que les commissions ont délégation du Conseil d'administration et non l'inverse.

M. Lucien GUTH demande si cette réglementation a toujours été appliquée ces dernières années.

Il semblerait que seul M. OBERHAUSSER aurait participé à un vote en commission Logements pour une décision prise à l'unanimité.

M. Pierre KUNTZMANN se souvient qu'en début de mandat tous les responsables de commission avaient été rappelés de ne pas faire voter les membres hors conseil.

M. Jean-Bernard SOMMER souligne l'importance de l'avis des anciens. Pour la commission Excursions qu'il dirige, les conseils de Mme Béatrice WERNER qui en avait la responsabilité avant lui, sont toujours appréciés. De plus les membres hors conseil sont la plupart du temps plus disponibles que les actifs pour venir aux réunions.

Le Président explique que c'est bien pour cela que c'est intéressant que les anciens participent aux réunions, pour faire bénéficier de leur expérience et de leurs conseils. Leur avis est demandé, mais, selon décision du Conseil d'administration ils ne prennent pas part aux votes.

MM. SOMMER et GUTH reconnaissent l'obligation d'appliquer la décision prise par le Conseil d'administration.

Mme Suzanne MARZOLF signale que cette décision peut être modifiée.

Le Président répond que la décision a été validée une première fois en 1998, puis confirmée en 2003. Après l'attaque qu'il a subie, il n'est guère disposé actuellement à proposer une modification de cette règle. Il en laissera le soin au prochain Conseil d'administration qui sera constitué après les prochaines élections.

#### **BILAN EXPO-VENTE DU 27 NOVEMBRE 2014**

La parole est donnée à M. Jean-Pierre PIERRON.

Celui-ci informe que la journée expo-vente a été un succès. Il a eu des félicitations.

Lors de l'installation des stands, la distribution des commandes de parfums a posé quelques problèmes.

Après avoir vérifié sur place que c'était possible, il souhaite que pour la prochaine expo-vente les arceaux pour vélos soient démontés.

Le Président, qui a rencontré un responsable du service des Moyens généraux, informe qu'en démontant les arceaux, une tige filetée reste apparente et représente un danger, c'est pourquoi il a été décidé de ne pas les démonter. Toutefois l'an prochain les arceaux situés dans le passage seront enlevés et les tiges recouvertes par une protection.

En ce qui concerne le parfum, le Président rappelle qu'il s'agissait d'une opération ponctuelle. L'offre a été publiée dans le journal de l'Amicale par le biais d'une annonce payante et diffusée sur le site internet. Des bulletins de commande ont été mis à disposition. Le succès a été tel que les commandes ont dépassé un montant de 50.000 €.

Au départ la livraison devait avoir lieu dans les locaux de l'Amicale, sur la table à l'entrée. Or, le matin de la vente, 6 personnes se sont présentées au responsable de l'expo-vente et ont réclamé 6 tables qui n'étaient pas prévues. Ceci a provoqué une petite altercation. Le Président s'en excuse auprès de M. Jean-Pierre PIERRON. Le problème a néanmoins pu être réglé par l'ajout de tables récupérées parmi le matériel de la fête de Noël.

Mme Suzanne MARZOLF fait part de réclamations auprès du guichet de l'Amicale par rapport à des livraisons erronées de parfum.

Le Président en est étonné puisque l'Amicale ne devait pas intervenir à ce niveau-là. Les commandes étaient payables le jour de la livraison, par conséquent les agents étaient censés vérifier leur marchandise.

Mme Suzanne MARZOLF indique qu'il s'agit de commandes non retirées et de commandes groupées effectuées dans certains services. En l'absence d'un autre interlocuteur, les agents s'adressent à l'Amicale.

Malgré les quelques problèmes énoncés, le Président estime que l'opération parfum est à considérer comme positive. Elle s'adressait aux actifs, sachant que les offres à leur intention sont assez limitées. D'autre part elle a contribué à financer le journal.

Pour conclure M. Jean-Pierre PIERRON remercie l'équipe qui lui a prêté main forte durant la journée expo-vente. Les commerçants étaient tous ravis et l'ont remercié pour l'accueil reçu.

## EXCURSION

M. Jean-Bernard SOMMER informe que parmi une sélection de projets de sorties, une journée au salon de l'auto à Genève sera proposée aux membres de l'Amicale pour le 6 mars 2015. Le départ est prévu à 5 heures du matin pour une arrivée à 10 heures à Genève. Le départ de Genève ne pourra se faire qu'à 19 heures pour respecter le temps de repos obligatoire du chauffeur de car. Le prix de la sortie se monte à 51 € sur une base de 50 personnes et à 61 € sur une base de 40 personnes. Il comprend le trajet et l'entrée au salon, sans repas. Une gratuité est accordée par tranche de 20 inscrits.

M. SOMMER demande l'accord pour une participation de l'Amicale à hauteur de 10 € par personne, ce qui ramènerait le prix à 41 € pour 50 participants. A moins de partir sur une base plus sûre de 40 personnes à un tarif de 51 €, participation déduite.

Cette sortie sera une première, elle visera d'avantage les actifs, c'est pourquoi il est difficile d'évaluer son succès.

Après discussion il est décidé d'annoncer un prix de 51 €. Si les 50 inscriptions sont atteintes, l'Amicale ne versera pas de participation. S'il n'y aura que 40 inscrits, l'Amicale participera de 10 € pour maintenir le prix à 51 € ; sachant qu'un minimum de 40 participants est requis pour assurer le départ.

Toutes les informations paraîtront dans le journal de l'Amicale du mois de janvier. L'article insistera sur l'horaire strict du départ et mentionnera que les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt le Conseil d'administration du lundi 1<sup>er</sup> décembre 2014 à 16h45.

Suzanne MARZOLF  
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT  
Président